

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

L'an deux mille vingt trois, le trente novembre, le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais s'est réuni ALSH Paray-le-Monial, sous la présidence de Monsieur Gérald GORDAT suivant la convocation en date du 24 novembre 2023.

DÉCISION N° DB2023_038 - FINANCES ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION D'HIER ET D'AUJOURD'HUI - M. REY POUR L'ANNÉE 2024

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, réuni le 30 novembre 2023,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-10,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n° 2020-138 en date du 09 novembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Bureau,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-3251 du 12 avril 2000 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, notamment son article premier,

Considérant le dossier de demande de subvention présenté par l'association suivante:
- d'Hier et d'Aujourd'hui – Paray le Monial,

Considérant que cette demande de subvention s'inscrit dans le cadre des compétences intercommunales,

Le Bureau de la Communauté de Communes Le Grand Charolais, après en avoir délibéré, au scrutin public:

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'attribuer une subvention d'un montant de 1 200 € à l'association d'Hier et d'Aujourd'hui – représentée par son Président Monsieur Jean-Paul Rey, pour les actions de mise en valeur de la mémoire collective intercommunale, sous réserve du vote des crédits correspondants par le conseil de communauté.

Article 2 : D'imputer la dépense sur la ligne du budget correspondant.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, devant le Tribunal administratif de Dijon (22 rue d'Assas - BP 61616 - 21016 Dijon CEDEX).

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS**

Article 4 : La présente décision sera communiquée aux membres du Conseil Communautaire lors d'une prochaine réunion.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRAND CHAROLAIS

Nombre de membres en exercice : 26	Secrétariat de séance assuré par : David BÊME
Membres présents à la séance : 21	Votants : 14

Membres présents :

Gérald GORDAT, Magali DUCROISET, Pierre BERTHIER, André ACCARY, Gilles PERRETTE, Christian LAROCHE, Catherine CLERGUÉ, Elisabeth PONSOT, David BÊME, Daniel BERAUD, Patrick BOUILLON, Jacky COMTE, Philippe DUMOUX, Julien GAGLIARDI, Fabien GENET, Daniel MELIN, Bérénice PORTIER, Nicolas LORTON, Jean-Marc NESME, Marie-France MAUNY, Patrick PAGÈS

Ont signé au registre les membres présents
Fait et délibéré en séance, le 30 novembre 2023
Pour extrait conforme

Gérald GORDAT
Président du Grand Charolais